



COMMUNIQUE DES ASSOCIATIONS DU COLLECTIF AUTISME EN REPONSE AU COMMUNIQUE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PSYCHOLOGUES DU 25 AVRIL 2021

Les associations représentatives des usagers concernés par les TSA considèrent comme inadmissible que la liste du Conseil TSA TND soit utilisée pour promouvoir la critique inacceptable d'un aspect essentiel de la stratégie autisme au sein des TND, qui vise à mettre la France aux normes scientifiques internationales en matière de troubles neuro-développementaux.

Pour rappel de la situation : l'arrêté du 10 mars 2021 précise que les psychologues, dans le cadre de la contractualisation avec les plateformes de coordination et d'orientation, doivent respecter les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.

Pourtant, la FFPP, fédération de psychologues, dans son communiqué du 25 avril 2021 s'oppose à cet arrêté. Elle estime que les psychologues ne sont tenus que par leur code de déontologie et n'ont pas à respecter les recommandations de la HAS, au nom du "respect de la personne dans sa dimension psychique". Et cela alors que l'article 24 du Code de déontologie des psychologues précise que " les techniques utilisées par le psychologue ...doivent avoir été scientifiquement validées et sont actualisées".

Nos associations militent de longue date pour que les interventions des professionnels auprès des personnes autistes soient en ligne avec les données acquises de la Science et respectent les recommandations des autorités scientifiques de notre pays.

Aucune association d'usagers ne veut de pratiques psychanalytiques qui font de la France la risée du monde. La loi de janvier 2002 donne le libre choix des prestations à l'utilisateur, pas aux professionnels. La FFPP se permet de parler au nom des enfants et des familles, alors qu'elle n'a aucune légitimité pour le faire.

Les usagers que nous représentons ne veulent pas de la "pluralité des approches" qui sert à masquer le recours à la psychanalyse et le refus de mettre à jour les connaissances des psychologues.

C'est aux familles d'en décider, pas à la FFPP. Les familles ont suffisamment longtemps subi la violence des pratiques non scientifiques.

Les psychologues qui contractualiseront avec les plateformes doivent répondre aux besoins des personnes. Ces besoins sont définis dans les recommandations diagnostiques et de bonnes pratiques de la HAS, qui ne sont pas une option, et sont reprises dans tous les cahiers des charges des ARS ; le respect de ces recommandations était le fil rouge du plan autisme 3 et est au coeur de la stratégie autisme 2018-2022 également.

Nos associations et les usagers que nous représentons soutiennent donc pleinement les actions entreprises par les décideurs publics pour assurer que les financements publics des plateformes, services et autres établissements s'inscrivent dans le respect de ces recommandations.

A Paris, le 30 avril 2021